

LA FIN DU CUMUL DES MANDATS ENCORE REPORTÉE

BON!... ON S'EN OCCUPERA
APRÈS LE CUMUL DES REPORTS!



L'Arlésienne ?

CUMULER : Réunir simultanément dans sa personne plusieurs charges, pouvoirs ou avantages normalement attribués à des personnes distinctes. Déf TLF

Faites ce que je dis mais pas ce que je fais :

«Quand un élu exerce plusieurs mandats simultanés, son assiduité est irrémédiablement en baisse. Et par voie de conséquence, il est incapable d'exercer pleinement son mandat. C'est la démonstration que font chaque jour des centaines d'élus Français, devenus des professionnels de la politique.» LR Régionales 2015.

Nos élus qui défendent leurs indemnités à la hausse sous prétexte de charges de travail importantes et de responsabilités énormes n'hésitent pas en d'autres circonstances à prétendre être capables de cumuler plusieurs mandats majeurs. Dans quelles affirmations disent-ils la vérité ?

Nous demandons à nos élus qu'ils se consacrent exclusivement à leur mandat de président ou vice-président de communauté de communes... en plus déjà de leur mandat de maire.

Rien ne les empêchera pour autant de travailler avec leurs homologues du département et de la région.

Il est terrible de penser que tant que la loi n'oblige pas... Élus, choisissez votre mandat sans cumuler !